

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2016

DELIBERATION N° DEL073-16

Accusé de réception en préfecture
038-213801798-20161128-DEL073-16-DE
Date de télétransmission : 08/12/2016
Date de réception préfecture : 08/12/2016

L'an deux mille seize, le 28 novembre à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire le 22 novembre 2016 s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLE, S. CUSSIGH, C. EGEE, C. FERRACIOLI, G. GONZALEZ, G. LE CLOAREC, C. PICCA, C. ROULAND, C. TISON, et MM. P. BERTHOLLET, H. EL GARES, J. FABBRO, D. FINAZZO, J-P. GABBERO, G. MORIN, J. PAVAN, Y. PERRIER, C.SERGENT, P. VERRI.

Pouvoirs :

M^{me} GERACI Marianne (Pouvoir à Simone BRANON-MAILLET, en date du 28 novembre 2016)
M. BAH Rahim (Pouvoir à Yves PERRIER, en date du 28 novembre 2016)
M. DUSSERRE Andy (Pouvoir à Jean PAVAN, en date du 28 novembre 2016)

Absents excusés :

M^{me} Nadège AMBREGNI
M^{me} Véronique GOYVANNIER
M. Yann BOUCLIER
M. Stéphane DUBOIS

M^{ME} MICHÈLE BREUILLE A ÉTÉ ÉLUE SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

OBJET : Attribution d'une subvention de fonctionnement au comité social du personnel de la ville de Gières.

Rapporteur : Alberte BONNIN-DESSARTS

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Le comité social du personnel, dont les principales recettes sont la subvention de la ville, les cotisations des personnels adhérents et les produits des manifestations, propose des aides et des facilités aux agents et organise différents événements.

La ville de Gières, soucieuse d'encourager ces différentes actions envers le personnel, verse chaque année une subvention qui représente plus de la moitié de son budget.

En raison de la mise en place de la participation employeur au volet prévoyance de la protection sociale depuis 2013, la subvention est fixée à 0,42 % de la masse salariale (Ville et CCAS).

Aussi, Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- de verser une subvention de fonctionnement de 21 300 € pour l'année 2017 au comité social du personnel,
- de dire que les crédits sont ouverts au chapitre 65 « autres charges de gestion courante ».

Conclusions : la présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 28 novembre 2016.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre VERRI.